

Votre compteur d'eau est relevé au moins une fois par an par un technicien du Syndicat Puy Des Fourches-Vézère.

Il permet de mesurer votre consommation d'eau et d'établir la facturation.

Lors du passage du technicien si l'occupant d'un logement est absent ou indisponible, un avis de passage permettant à l'abonné de nous le retourner afin de nous faire connaître son index de consommation est laissé dans sa boîte aux lettres ou sous la porte du logement en l'absence de boîte aux lettres.

Vous pouvez également relever l'index de votre compteur d'eau et nous l'envoyer par mail à l'adresse : [eau@spdfv.fr](mailto:eau@spdfv.fr).

A défaut de retour de votre part, **dans un délai de 15 jours**, votre prochaine facture sera basée sur une consommation estimée.

**AVIS DE PASSAGE**  
**RELEVÉ COMPTEUR EAU**

**A compléter et retourner avant le :**    /    /

Nom et prénom : .....

N° de téléphone : .....

Mail de contact : .....

N° de contrat eau : .....

Adresse : .....

Commune : .....

Date de la relève : .....

Index : Relever uniquement les chiffres noirs

--	--	--	--	--	--

**N° compteur à renseigner par agent releveur :**

**Par E-mail**  
en indiquant « relève » en objet plus les éléments demandés ci-dessus  
[eau@spdfv.fr](mailto:eau@spdfv.fr)

**Par courrier : en retournant le coupon**  
Syndicat Puy des Fourches Vézère  
ZA La Geneste \_ 3 Rue Charles Pathé  
19460 NAVES

**Par dépôt : en déposant le coupon au nouveau siège social**  
Syndicat Puy des Fourches Vézère  
ZA La Geneste \_ 3 Rue Charles Pathé  
19460 NAVES



**1m<sup>3</sup> = 1000 litres**

## Comment lire un compteur d'eau :

- 💧 Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur d'eau en mètres cubes. Votre consommation d'eau est facturée en fonction des mètres cubes consommés entre deux relèves.
- 💧 Les chiffres sur fond rouge correspondent aux unités inférieures aux mètres cubes. Ils ne sont pas pris en compte pour votre facturation mais ils peuvent toutefois vous aider à **détecter une éventuelle fuite d'eau**.



Une fuite peut représenter un pourcentage important de votre facture d'eau. Alors, adoptez les bons gestes et surveillez votre compteur.

Les compteurs d'eau sont relevés une fois par an par le Syndicat Puy Des Fourches-Vézère. Afin de détecter au plus vite d'éventuelles fuites sans attendre la facture annuelle, voici quelques conseils pour les repérer :

- Procédez régulièrement à la vérification de votre compteur (au moins une fois par mois)
- Relevez votre compteur le soir après avoir fermé tous les robinets et appareils consommant de l'eau
- Relevez à nouveau votre compteur le lendemain matin

Si l'index indique une consommation, il y a donc une fuite. Dans ce cas-là, **réparez-la au plus vite** et informez le Syndicat.

## *L'eau, une ressource précieuse qui pourrait venir à manquer*

Boire, se laver, faire la vaisselle, cuisiner ...  
Des petits gestes du quotidien auxquels on ne pense même plus qui puisent dans l'une de nos ressources naturelles les plus précieuses et pourtant menacées : [l'eau](#).

**Préservez-la !**

